

Accueils de loisirs  
Restaurants scolaires  
Accueils périscolaires  
Maison De l'Enfant  
Pomme d'Api



SIÈGE : HÔTEL DE VILLE  
3, RUE DU VAL DES COMTES  
SAINT MARTIN EN CAMPAGNE  
76370 PETIT CAUX  
TÉL. 02 35 83 17 57 - FAX : 02 35 04 19 55  
Courriel : [accueil@cc-petit-caux.fr](mailto:accueil@cc-petit-caux.fr)  
Web : [www.cc-petit-caux.fr](http://www.cc-petit-caux.fr)

PÔLE ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS  
SERVICE VIE SCOLAIRE

Cadre réservé à l'administration

N° Identifiant famille .....

Nom de la famille .....

## DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

*Préalable à toute inscription, le Dossier Unique d'Inscription vous permet de fournir, **en une seule fois**, à la commune de Petit Caux, l'ensemble des pièces requises en vue d'une inscription à l'une ou l'autre des activités ou structures communales suivantes :*

- Crèche, halte-garderie ou multi accueil.
- Restaurants scolaires, transports scolaires.
- Accueils de loisirs, accueils périscolaires.
- Stages sportifs.

*Une fois complété, vous pourrez, pour l'année scolaire en cours, procéder à toute inscription auprès du Pôle Enfance Jeunesse et Sports, sans avoir à produire de nouveaux justificatifs.*

***Ce dossier doit être actualisé chaque année.***

Liste des documents à fournir : voir page suivante

Merci de faire parvenir **en une seule fois**  
l'ensemble de ces documents à l'adresse suivante :

HÔTEL DE VILLE DE PETIT CAUX  
Pôle Enfance Jeunesse et Sports / Service Vie Scolaire  
3, rue du Val des Comtes  
SAINT MARTIN EN CAMPAGNE  
76370 PETIT CAUX

**Tout dossier incomplet ne pourra être traité et sera renvoyé.**  
**ATTENTION : les accueils de loisirs seront fermés pendant les vacances de Noël.**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le :

**Pôle Enfance Jeunesse et Sports**  
**Tél. 02 32 06 35 90 - Fax : 02 32 06 35 99**

ou

**Service Vie Scolaire**  
**Tél. 02 35 83 88 84 - Fax : 02 35 83 98 29**

## Informations réglementaires

● La commune a besoin d'avoir accès à vos ressources pour calculer le tarif à appliquer (ALSH, Multiaccueil, restauration scolaire ...).

● Nous avons la possibilité d'utiliser le site Cafpro.fr pour relever votre quotient familial ou vos ressources, via votre n° allocataire.

● Autorisez-vous la commune à utiliser ce service ?

(cocher la case correspondante).

Oui

Non

### Pour le droit à l'image :

La Commune effectuant régulièrement des reportages photos ou vidéos dans le cadre des activités organisées par ses services, autorisez-vous le cas échéant, la commune de Petit Caux à utiliser des photos et vidéos de votre enfant sur les supports suivants :

● Affiches / flyers  Oui  Non

● Bulletin Municipal  Oui  Non

● Site Internet  Oui  Non

● Réseaux sociaux  Oui  Non

● Sites de partage de vidéos  Oui  Non

(cocher la case correspondante).

Je soussigné(e) ..... atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier et avoir pris connaissance que l'administration se réserve le droit de vérifier par tous les moyens légaux la véracité de ces déclarations.

Je m'engage à signaler tout changement dans les informations transmises.

Fait à .....,  
le.....

Signature

## Liste des documents à fournir

### Obligatoire pour chacun de vos enfants

Assurance Extra scolaire (année en cours) pour chacun des enfants ou responsabilité civile des parents (photocopie).

Photocopie ou acte de naissance intégral.

Attestation de la carte vitale ou carte de sécurité sociale de la personne couvrant l'enfant.

Si votre enfant souhaite participer aux activités sportives organisées par la commune, la fiche sport complétée, datée et signée.

Accusé de réception du règlement intérieur des accueils de loisirs, des restaurants scolaires et (ou) multiaccueils dûment complété, daté et signé.

Si votre enfant emprunte le transport scolaire, la demande de transport jointe dûment complétée, datée et signée.

La fiche sanitaire de liaison jointe dûment complétée, datée et signée.

Si votre enfant fréquente la crèche, un certificat médical du médecin traitant déclarant l'enfant apte à la vie en collectivité.

En cas d'allergie ou de régime alimentaire spécifique, pour le bien-être de l'enfant, un certificat médical devra être obligatoirement fourni dans l'attente de la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

### Selon votre situation familiale

En cas de séparation ou de divorce, joindre la photocopie de l'extrait de jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale.

### Documents nécessaires

**Pour déterminer le quotient familial selon votre situation.  
Sans retour de ces documents, le tarif maximum sera appliqué.**

Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non imposition (recto - verso). (Obligatoire pour calculer le tarif horaire à la Maison De l'Enfant ou à Pomme d'Api).

Photocopie de la notification de droit ou attestation de paiement de moins de trois mois délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).